Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Lundi 4 Mars 2024 (20h30 – Visioconférence)

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE Alain AZPIROZ, Geneviève BECKER-LARCHER, Annette BERBOUS, Julie CUMINETTI, Jean-Louis DAVID, Daniel FABRE, Jean-Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Bernard PUJOL, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Bernard VAUR.

Membres excusés : René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Christophe GIL, Antoine MARTINEZ, MARTINIE Laurent, Rolland SORMANI.

Assistent : Pierre CIBOT, André LAUR, David ROSICH.

Le Président DOUCET remercie les membres d'être présents à ce Bureau exceptionnel.

Dossier Foyer Laïque du Haut Vernet Perpignan

Le référé du Tribunal Administratif de Versailles a suspendu l'exécution de la décision de la Commission d'appel fédérale. Cette dernière ayant annulé les précédentes décisions du Conseil disciplinaire de la LOR, toutes les mesures sont suspendues jusqu'au terme de la procédure.
La décision rendue par le Tribunal Administratif oblige la Ligue Occitanie à réintégrer dans le Championnat régional les deux équipes du club.

Christian ABEILHE et Daniel FABRE présentent la situation des rencontres suite à cette réintégration.

Les dispositions suivantes sont à prendre :

Tous les résultats des rencontres jouées par le FLHV seront validés.

- La première rencontre à rejouer (RC UZETIEN / FLHV Perpignan) est planifiée au 10/03.
 -La rencontre à rejouer entre le RC UZETIEN et CORBIERES XV ne pourra pas se jouer et subira une péréquation.

- Journée 18 (R)

La rencontre programmée le 17/03 est maintenue : FLHV Perpignan/ RC MAUGUIO et traitée par la procédure des « rencontres à risque ».

Toutes les autres rencontres non jouées seront soumises à péréquation (cf tableau en PJ).

Les dispositions décrites sont actées à l'unanimité par les membres présents.
Un courrier sera adressé à tous les clubs de Régional 1.
Le Président DOUCET fera rédiger un communiqué de presse pour expliquer la position de la LOR sur ce dossier.

Commission des épreuves

Dans l'attente d'un contact avec Rolland SORMANI, le Président DOUCET dit qu'un courrier lui sera adressé pour qu'il précise sa position par rapport à son possible retrait de la Commission. En l'absence de réponse avant le samedi 09/03, le Comité Directeur de la LOR prendra en conséquence toutes décisions permettant un fonctionnement optimal de la Commission des épreuves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET
